

INSCRIPTION AU DISPOSITIF ECOLE ET CINEMA / MATERNELLE AU CINEMA

Première étape : accéder à l'application ADAGE

L'application est accessible sur le portail eduline.

L'utilisateur doit d'abord s'authentifier grâce à son UID (identifiant de messagerie) et son mot de passe (mot de passe de messagerie pour une connexion intranet).

Ensuite, pour accéder à l'application ADAGE :

Choisir le domaine « Scolarité du 1er degré » et cliquer sur « ADAGE - Application Dédiée À la Généralisation de l'EAC » dans la rubrique « Application dédiée aux parcours éducatifs »

Lors de sa connexion à l'application, l'utilisateur est authentifié et redirigé vers la page d'accueil.

Deuxième étape : accéder au formulaire d'inscription

Cliquer sur « Je renseigne mes projets »

Dans la partie « Volet culturel du projet d'école », sélectionner l'année scolaire 2023-2024

Cliquer sur le + de l'onglet « Projets liés à des dispositifs »

Dans le menu déroulant « Sélectionner un dispositif », choisir le dispositif « Ecole et cinéma / Maternelle au cinéma »

Troisième étape : renseigner le formulaire

3 parties sont à renseigner.

Dans la partie "Données générales" :

Professeurs référents culture : Sélectionner le directeur/trice de l'école

Dans la partie "Le projet" :

Titre : Indiquer "école et cinéma" ou "maternelle au cinéma"

Description : Noter le choix du programme et le nombre de classes souhaitées; par exemple : prog. A : 1 classe, prog. A+ : 2 classes, prog. B : 2 classes et/ou prog. C : 1 classe (Cf programme 2023-2024)

Partenaires : Indiquer la salle de cinéma choisie pour la projection aux élèves (Cf liste des salles associées)

Autres partenaires : ce champ n'est pas à renseigner

Les champs "Articulation avec un projet 2nd degré" et "Établissements 1er degré associés" ne sont pas obligatoires.

Dans la partie "Les participants" :

Professeur coordonnateur du projet : Sélectionner le directeur/trice de l'école

Conseiller pédagogique référent : Indiquer le nom du conseiller pédagogique en arts plastiques de votre zone géographique (Cf liste des conseillers pédagogiques en arts plastiques)

Classes prévisionnelles : Créer autant de classes prévisionnelles que besoin en y indiquant l'effectif supposé et le nom de l'enseignant susceptible d'être sur le poste (s'il est encore inconnu, indiquer le nom de l'enseignant actuel)

Les champs "Intervenants" et "Formation des enseignants" ne sont pas obligatoires.